



L'an deux mille vingt le 18 février à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry PIRIOU, maire

Étaient présents : Piriou Thierry:, Gaouyer Nathalie, Fer Michel, Croguennec Jean- François, Parcheminal Marie Claire, Joël Huet, Zouaillec Yvon, Vieillard Marie Claude, Goulhen Géraldine, Inizan Frédéric, Dilasser Martine, Da Silva Maria des Lourdes, Kerguillec Julien, Crenn Gilles,

Absents : Sylvie Rodde (procuration M Fer), Le Bozec Sandrine (excusée), Larhantec Danièle (procuration N Gaouyer), Christian Jacq (excusé), Hameury Eddie,

Secrétaire de séance JF Croguennec

Taux communaux 2020

Monsieur le Maire propose et afin de faire face aux besoins budgétaires de l'exercice 2020 de maintenir les taux communaux 2019

- Taxe d'habitation	17.35 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30.83 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** les taux proposés

Arrivée de Mme Larhantec et de Mr Jacq

Compte administratif – Compte de gestion CHAUFFERIE BOIS

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIRIOU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget CHAUFFERIE BOIS de la commune de Pleyber-Christ, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2019 présente un déficit d'exploitation de 7 654.25 € et un excédent reporté de 1102.97 €

Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Yvon ZOUAILLEC comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2019 à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-APPROUVE le Compte Administratif 2019 du Maire,

-**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

002/ Déficit d'exploitation reporté 6 551.28 €

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIRIOU, après avoir entendu le compte de gestion du receveur de l'exercice 2019 du budget CHAUFFERIE BOIS de la commune de Pleyber-Christ, constatant la concordance des comptes avec le Compte administratif du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la concordance des comptes

- **APPROUVE** le Compte de gestion 2019 du receveur

**Compte administratif – Compte de gestion CENTRE DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT**

Le conseil municipal , réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget CENTRE DE LOISIRS de la commune de Pleyber-Christ , statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2019 présente un résultat d'exploitation de - 9 009.82 € et un excédent reporté de l'année 2018 de 8 764.14 €

Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Yvon ZOUAILLEC comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2019 à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-APPROUVE le Compte Administratif 2019 du Maire,

-DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

002/ Déficit d'exploitation reporté 245.68 €

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte de gestion du receveur de l'exercice 2019 du budget CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT de la commune de Pleyber-Christ, constatant la concordance des comptes avec le Compte administratif du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la concordance des comptes

- **APPROUVE** le Compte de gestion 2019 du receveur

Compte administratif – Compte de gestion CUISINE CENTRALE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget CUISINE CENTRALE de la commune de Pleyber-Christ , statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2019 présente un résultat de fonctionnement de -13 675.36 € et un excédent reporté de l'année 2018 de 3 418.66 € .

En investissement un résultat de l'exercice de -585.36 € et un résultat antérieur de 11815.48 €

Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Yvon ZOUAILLEC comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2019 à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-APPROUVE le Compte Administratif 2019 du Maire,

-DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

002/Déficit d'exploitation reporté 10 256.70 €

001/ Excédent d'investissement reporté 11 230.12 €

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte de gestion du receveur de l'exercice 2019 du budget CUISINE CENTRALE de la commune de Pleyber-Christ, constatant la concordance des comptes avec le compte administratif du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la concordance des comptes
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2019 du receveur

Compte administratif – Compte de gestion BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du BUDGET PRINCIPAL de la commune de Pleyber-Christ, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2019 présente un résultat d'exploitation de 512 793.51 € et un report antérieur de 12 732 €

Un résultat d'investissement de 289 302.70 €, un report antérieur de 84 403.84 € et un déficit antérieur de 564 564.45 € €

Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Yvon ZOUAILLEC comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2019 à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2019 du Maire,
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - 1068** /Excédent de fonctionnement capitalisés 525 525.51 €
 - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement 190 857.91€

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte de gestion du receveur de l'exercice 2019 du budget principal de la commune de Pleyber-Christ, constatant la concordance des comptes avec le compte administratif du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la concordance des comptes
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2019 du receveur

Budgets primitifs : CHAUFFERIE BOIS - CUISINE CENTRALE – CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT- BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les propositions de budgets primitifs élaborés en réunion de travail, et les soumet au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **ADOpte** les budgets primitifs :
 - Chaufferie bois
 - Centre de loisirs sans hébergement
 - Cuisine centrale

- Budget principal

Subventions

La commission, propose d'attribuer les subventions suivantes

Comité d'animation	6 300 €
ASC dans le cadre du 50 ^{ème} anniversaire	1 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** les subventions proposées
-